

Dispositions spécifiques à l'usage conditionnel Location en court séjour.

Le règlement sur les usages conditionnels différencie trois catégories d'usage de Location en court séjour et établi pour chacune d'elles des champs d'application distincts. Lesdites catégories sont définies comme suit :

CATÉGORIE	DESCRIPTIF
Petite envergure	Établissement comprenant 1 à 2 chambres à coucher
Moyenne envergure	Établissement comprenant 3 chambres à coucher
Grande envergure	Établissement comprenant 4 à 6 chambres à coucher

Lorsqu'une propriété compte plus d'un logement, une demande distincte doit être déposée et étudiée pour chacun des logements. En aucun temps le nombre de chambres offert en location sur la propriété ne pourra dépasser la limite prescrite dans la zone annexée au plan de zonage.

Il est possible d'offrir, sur une propriété résidentielle comptant plus d'un logement, un seul logement en location ne dépassant pas la limite de chambres prescrite au règlement sur les usages conditionnels et ce même si le nombre de chambre total se trouvant sur la propriété excède la limite établie par les articles précités.

L'usage Location en court séjour de petite envergure peut être autorisé à titre d'usage conditionnel dans les zones CM-01, CM-03, CU-01 à CU-06, NA-32, NA-39, NA-50, PA-01 à PA-28, RE-02 à RE-07, VA-01 à VA-10, VA-12, VA-14 à VA-26, VE-02, VE-04 & VE-05.

L'usage Location en court séjour de moyenne envergure peut être autorisé à titre d'usage conditionnel dans les zones CU-01 à CU-05, NA-32, NA-39, PA-03, PA-26, PA-28, RE-04 à RE-07, VA-02, VA-04, VA-05, VA-08, VA-10, VA-26, VE-02, VE-04 & VE-05.

L'usage Location en court séjour de grande envergure peut être autorisé à titre d'usage conditionnel dans les zones CU-01, CU-05, PA-26, RE-05, RE-06, VA-02, VA-08, VA-26, VE-04 & VE-05.

Carte de zonage *En cas de divergence entre le texte réglementaire et la carte, le texte réglementaire prévaut.

Ainsi, si votre propriété comporte plus de chambres à coucher que prescrit par la réglementation pour la zone où est située la résidence, votre demande devra décrire les modifications qui seront apportées à la résidence suite à une éventuelle acceptation de l'usage conditionnel pour respecter le nombre de chambre en fonction de la définition suivante :

Chambre à coucher :

Pièce fermée ou pouvant être fermée par de menus travaux d'un logement privé, muni d'une fenêtre, utilisée ou destinée à être utilisée pour y dormir, même si elle est utilisée à d'autres fins (ex. : bureau, salle de télévision).

En plus d'être localisée dans une des zones ci-hauts mentionnées, pour pouvoir déposer une demande d'usage conditionnel, la propriété doit être située sur un emplacement situé à l'intérieur d'un projet intégré d'habitation ou sur un emplacement d'une superficie minimale de 3000 m² situé à l'extérieur d'un corridor riverain ou de 4000 m² pour un emplacement situé à l'intérieur d'un corridor riverain et sur lequel le bâtiment existant ou projeté respecte les marges de recul minimales en vigueur à la grille des spécifications de la zone annexée au règlement de zonage dans laquelle il se trouve, ainsi que les bandes de non-construction prescrites par le règlement de zonage.

Pour l'application des demandes, la définition de corridor riverain ou secteur riverain est la suivante :

Bande de terre qui borde les lacs et cours d'eau régis par les dispositions de la réglementation d'urbanisme et qui s'étend vers l'intérieur des terres à partir de la ligne des hautes eaux :

- un corridor riverain a une profondeur de 300 mètres lorsqu'il borde un lac;
- un corridor riverain a une profondeur de 100 mètres lorsqu'il borde un cours d'eau.

La terminologie des mots utilisés dans le règlement sur les usages conditionnels conserve leur signification usuelle exception faite des mots définis dans la terminologie du règlement de zonage numéro 2015-560.

En terminant, l'installation sanitaire desservant la propriété doit être conçue et conforme pour traiter les eaux usées correspondantes au nombre de chambre à coucher présente sur la propriété et l'installation sanitaire ne doit pas être une source de nuisance, une source de contamination de l'eau d'alimentation des eaux souterraines ou superficielles.

En cas de disparité, la réglementation en vigueur prévaut sur le contenu de ce document.

Suite à l'étude des informations transmises à la municipalité, un officier municipal vous contactera et vous informera si une demande d'usage conditionnel pour l'exploitation d'un établissement de location en court séjour sur la propriété concernée pourra être adressée au C.C.U. et au Conseil municipal et vous informera du cheminement à suivre pour le dépôt d'une demande d'usage conditionnel.

**Formulaire préliminaire d'analyse d'admissibilité
 à une demande d'usage conditionnel
 pour la location en court séjour**

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE		
Nom		Prénom
Adresse	Ville	Code postal
Téléphone	Cellulaire	Courriel @
<i>Si vous êtes propriétaire de l'immeuble depuis moins de 6 mois, veuillez fournir la date et le numéro d'inscription de l'acte de vente notarié au bureau de la publicité des droits (bureau d'enregistrement).</i>		
Date de publication	Numéro d'inscription	
IDENTIFICATION DU REQUÉRANT		
Nom		Prénom
Adresse	Ville	Code postal
Téléphone	Cellulaire	Courriel @
Autre		
DESCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT		
Matricule		No. De lot
Adresse		Zone
Type d'habitation <input type="checkbox"/> H1 : Habitation unifamiliale <input type="checkbox"/> H2 : Habitation bifamiliale <input type="checkbox"/> H2 : Habitation multifamiliale (3 et+) Mode d'implantation <input type="checkbox"/> Isolée (1 seul bâtiment) <input type="checkbox"/> Jumelée (2 bâtiments avec mur mitoyen) <input type="checkbox"/> Contiguë (plus de 2 bâtiments jumelés)	Emplacement <input type="checkbox"/> Projet intégré d'habitation <input type="checkbox"/> Extérieur d'un corridor riverain* <input type="checkbox"/> Intérieur d'un corridor riverain* <i>*(+300m d'un lac & +100m d'un cours d'eau)</i> <input type="checkbox"/> Terrain affecté par une bande de protection riveraine ou de milieux humides ou une bande de non-construction (cours d'eau, lacs, tour de télécommunication, carrière/sablère)	
Logement supplémentaire <input type="checkbox"/> Logement accessoire		Superficie Lot : _____ m ² Superficie totale de plancher : _____ m ² Capacité d'hébergement Nombre de chambres : _____ Nombre de personnes pouvant y être hébergées : _____ Capacité de l'installation sanitaire L'installation sanitaire est conçue pour desservir combien de chambres à coucher : _____
Catégorie (descriptif) <input type="checkbox"/> Location en court séjour de petite envergure (Établissement comprenant 1 à 2 chambres à coucher)	Catégorie (descriptif) <input type="checkbox"/> Location en court séjour de moyenne envergure Établissement comprenant 3 chambres à coucher	Catégorie (descriptif) <input type="checkbox"/> Location en court séjour de grande envergure Établissement comprenant 4 à 6 chambres à coucher
<p>Un certificat de localisation ou un schéma d'implantation (résidence projetée) réalisé après 2009 et signé par un arpenteur-géomètre doit être fourni avec le formulaire d'analyse pour statuer de l'admissibilité de votre projet à une demande d'usage conditionnel.</p>		

